AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022/480 du 29 septembre 2022 de Monsieur le Maire de Pauillac, a été prescrite une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion d'un chemin rural situé lieudits « Les Claux », « Le Grand Cros », « Mousset » et d'une portion d'un chemin rural situé au lieudit « Mousset » et « Les Madères ».

L'enquête se déroulera à la mairie durant 23 jours du 24 octobre 2022 au 15 novembre 2022 inclus.

M. Patrice ADER, ingénieur génie civil à la retraite, commissaire enquêteur désigné par le Maire recevra en mairie :

- Le 24 octobre 2022 de 9h à 12h;
- Le 15 novembre 2022 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Pauillac, 1 quai Antoine Ferchaud - BP 109 - 33250 PAUILLAC ou par mail à l'attention de Monsieur Patrice ADER à l'adresse enquetepublique@mairie-pauillac.fr

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie.